



Association des Acteurs de l'Autopartage

## Lancement de l'Association des Acteurs de l'Autopartage (AAA)

**Paris, le 22 janvier 2020** – La filière de l'autopartage en France se structure avec l'annonce aujourd'hui de la création d'une association professionnelle – l'Association des Acteurs de l'Autopartage (AAA) – qui a pour vocation de réunir tous les opérateurs ainsi que les fournisseurs de technologie oeuvrant au développement de l'autopartage en France. Elle regroupe les 11 acteurs majeurs de la filière dans l'Hexagone, à savoir Clem', Citiz, Communauto, Getaround, Mobility Tech Green, Modulauto, Mov'InBlue, ShareNow, Totem Mobi, Ubeeqo (filiale de Europcar Mobility Group), et Vulog. Collectivement, ces entreprises opèrent la quasi totalité des véhicules en autopartage proposés au grand public et aux entreprises en France, dans plus de 150 communes.

L'objectif de l'AAA est de rendre l'autopartage accessible à tous et de promouvoir les avantages économiques et écologiques de cette solution. En plus de permettre une réduction des coûts liés à la détention d'un véhicule pour les particuliers, les entreprises et les collectivités, l'autopartage permet d'agir efficacement en faveur de la transition énergétique dans le domaine de la mobilité. En effet, comme démontré par l'ADEME, les différents types d'autopartage, couplés aux transports en commun et à des solutions de mobilité propres (micro-mobilités, vélo, etc.), contribuent à réduire l'emprise et l'usage de la voiture en ville en incitant les usagers à abandonner leur véhicule ou à renoncer à son achat.

Afin de promouvoir l'autopartage en France, et d'en favoriser le développement, l'AAA s'est fixé comme objectif de devenir un interlocuteur de référence pour les pouvoirs publics, à l'échelle nationale comme à l'échelle locale.

Au niveau national, l'AAA œuvrera de manière constructive pour faire entendre sa voix et ainsi contribuer aux orientations politiques relatives à l'autopartage. L'AAA suivra par exemple les décrets d'application de la LOM pour accompagner le développement de plateformes MaaS, ou encore la mise en oeuvre du forfait "mobilité durable" au bénéfice des salariés. L'AAA se mobilisera aussi sur des sujets majeurs comme l'obtention de financements CEE en échange des économies d'énergie générées par la filière, le déploiement de labels autopartage sur le territoire français etc.

Au niveau local, l'association aura pour mission de sensibiliser les élus à l'impact positif des différents types d'autopartage sur les villes en matière de réduction de la pollution, d'atténuation des nuisances liées à l'automobile ou du potentiel de démotorisation. L'AAA se mobilisera pour favoriser les initiatives locales visant à faciliter le développement de l'autopartage : mise à disposition d'autorisations de stationnement, de places de stationnement en voirie réservées, d'infrastructures de recharge, et plus largement, toute autre mesure incitant au report modal.

A l'occasion des prochaines élections municipales, l'AAA incitera les candidats à se doter d'une politique ambitieuse en faveur de la mobilité partagée, et en particulier de l'autopartage sur trois sujets principaux: réserver 1% des places de stationnement de leurs communes à l'autopartage, se doter d'un "label autopartage" et mettre en oeuvre une "prime à la mobilité durable".

Enfin, l'association sensibilisera les entreprises aux bénéfices économiques, sociaux et environnementaux liés à la mise à disposition des collaborateurs d'une flotte de véhicules en autopartage pour des usages mutualisés professionnels et personnels : réduction du coût total de mobilité, amélioration de la sécurité des conducteurs, promotion de l'usage des véhicules électriques.

La voix de la filière sera portée par le président de l'association, Jean-Baptiste Schmider – Citiz, ainsi que par son vice-président, François Denis – Ubeeqo.

À cette occasion, **le président de l'AAA, Jean-Baptiste Schmider, s'est exprimé** : *« Je suis très fier de prendre la tête de cette association, qui va permettre à la filière de parler d'une seule voix et va ainsi faciliter le dialogue et les interactions avec les pouvoirs publics. Par sa simple création, cette association démontre la maturité de la filière de l'autopartage en France. Au-delà des objectifs évidents de l'AAA – peser sur les décisions politiques, développer la notoriété de l'autopartage en France ou encore favoriser son développement – la mission qui nous incombe est aussi de contribuer aux relations harmonieuses entre tous les acteurs de la filière, une condition sine qua non à son développement et son adoption par le plus grand nombre de français. »*

L'Association des Acteurs de l'Autopartage a vocation à travailler avec les autres acteurs de la mobilité, notamment l'Alliance des Mobilités constituée au sein du Conseil National des Professionnels de l'Automobile (CNPA).

La structuration de la filière française de l'Autopartage a débuté en 2019 sous l'égide du Ministère des Transports, de l'ADEME et de la Fabrique des Mobilités, et de la volonté des principaux acteurs de la filière d'organiser et de soutenir son développement.

### **À propos de l'AAA**

L'[AAA](#) est une association professionnelle loi 1901, regroupant 11 acteurs majeurs de l'autopartage en France d'horizons différents : opérateurs, fournisseurs de technologie, etc. Elle a pour objectif de promouvoir et développer l'autopartage en France, d'œuvrer auprès des acteurs publics locaux et nationaux pour défendre les intérêts de la filière et de contribuer aux relations harmonieuses entre tous les acteurs de la filière. Les membres fondateurs de l'AAA sont : Clem' SAS (Clem'), France Autopartage (Réseau Citiz), Mobizen SAS (Communauto), Getaround SAS (Getaround), Mobility Tech Green SAS (Mobility Tech Green), Flexauto SAS (Modulauto), Valeo Comfort and Driving Assistance SAS (Mov'InBlue), Ogotrac SAS

(ShareNow), Totem Mobi SAS (Totem Mobi), Ubeeqo France SAS (Ubeeqo), Vulog SA (Vulog).  
L'association est présidée par Jean-Baptiste Schmider – Citiz.  
<https://asso-autopartage.fr/>